

Peut être retourné par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:christine.mauron@ciga.ch">christine.mauron@ciga.ch</a>

Rue Condémine 56 - Case postale - 1630 Bulle T: 026 919 87 40 F: 026 919 87 49

Réf. : Christine Mauron

Direct: 026 919 87 60 E: christine.mauron@ciga.ch

## Déclaration annuelle de salaires 2022 – Assurance accidents complémentaire à la LAA (LAAC)

Nous gérons pour le **Groupe Mutuel Assurances SA** votre contrat d'assurance accidents complémentaire à la LAA et vous remercions de la confiance ainsi témoignée.

Afin comp	de nous permettre d'établir de façor oléter les rubriques ci-dessous et <b>DE</b>	n conforme le décompte définitif des primes dues p NOUS RETOURNER CE DOCUMENT SIGNÉ D'IC	our l'ai	nnée écoulée, nou 30 <b>JANVIER PRO</b>	is vous prions de CHAIN.
N° d	'affilié :	Nº de police GM :			
Raison sociale :					le d'une virgule et non d'un poin
				Hommes	Femmes
1.	Salaires déterminants AVS (salaire brut y compris 13ème salaire, commissions, indemnités pour vacances et jours fériés, heures supplémentaires, gratifications, bonus d'ancienneté, prestations en nature et prestations APG / RHT COVID)				
2.	(Pour les employés non rémunérés, montant minimum journalier à prendre en considération : pour les moins de 20 ans : Fr. 41 / pour les plus de 20 ans : Fr. 82)				
3.	Pour les personnes ayant atteint l'âge AVS (la couverture assurance accidents n'est pas soumise à une limite d'âge), part du salaire non soumise AVS (maximum Fr. 16'800/an ou 1'400/mois par personne)				
4.	Allocations APG COVID - maternité/paternité -militaire - protection civile - proches aidants, si déclarées sous le point 1 (montant brut)				
5.	Part des salaires individuels supérieure à Fr. 148'200/an ou Fr. 12'350/mois				
Total des salaires soumis à l'assurance accidents complémentaire :			=		
Part des salaires individuels supérieure à Fr. 148'200/an ou Fr. 12'350/mois (salaire maximal assuré selon votre police d'assurance)					
Total des salaires soumis à l'assurance accidents excédentaire :			=		
Détail par salarié des montants figurant dans les <u>rubriques 2 à 5</u> ci-dessus :					
N° d'assuré (756.XXXX.XXXX.XXX)		Nom et prénom		Rubrique	Montant
Masses salariales prévisionnelles 2023 :					
Total des salaires soumis à l'assurance accidents complémentaire :					
Total des salaires soumis à l'assurance accidents excédentaire :					
Timbre et signature :					